



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

crédit d'impôt

Question écrite n° 7193

Texte de la question

M. Georges Fenech appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt sur le dispositif instauré par la loi d'orientation agricole du 5 janvier 2006 visant à faciliter la prise de congés par les agriculteurs en leur octroyant un crédit d'impôt pour se faire remplacer sur leurs exploitations. Depuis sa mise en place, cette mesure reconduite jusqu'au 31 décembre 2012, est une avancée sociale indéniable, qui a largement fait preuve de son efficacité et de sa nécessité. Plus de 20 000 agriculteurs et agricultrices en bénéficient chaque année, leur permettant de quitter leur exploitation en toute tranquillité. En outre elle génère plus de 800 emplois salariés équivalents à des temps pleins en milieu rural. Aujourd'hui les agriculteurs s'inquiètent quant à l'avenir de cette disposition qui n'est pas prévue dans le projet de loi de finances 2013. La remise en cause d'un tel dispositif irait à l'encontre d'une justice sociale envers les publics les plus fragiles. Par conséquent, il lui demande les intentions du Gouvernement dans ce domaine.

Texte de la réponse

Le crédit d'impôt au titre des dépenses de remplacement pour congés des exploitants agricoles, dont la présence sur l'exploitation est requise chaque jour de l'année, a été institué par la loi d'orientation agricole du 5 janvier 2006. Ce dispositif concerne tous les chefs d'exploitations agricoles ou d'entreprises agricoles (régime réel ou forfaitaire) mettant en valeur leur exploitation, que ce soit dans un cadre individuel ou dans celui d'une société de personnes. Il a été prorogé jusqu'en 2012 par la loi de finances pour 2011 et placé sous la réglementation des minimis. Le Gouvernement est favorable à la reconduction de ce dispositif qui bénéficie en premier lieu aux éleveurs pour deux années supplémentaires et présentera un amendement à cet effet dans le cadre du projet de loi de finances 2013 actuellement en discussion au Parlement.

Données clés

Auteur : [M. Georges Fenech](#)

Circonscription : Rhône (11^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7193

Rubrique : Impôt sur le revenu

Ministère interrogé : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Ministère attributaire : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 octobre 2012](#), page 5630

Réponse publiée au JO le : [4 décembre 2012](#), page 7166